

Paris,  
le jeudi 1 février 2001

**Objet :** Dispositif de formation initiale des inspecteurs du recouvrement

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Par lettre circulaire du 28 décembre 2000, je vous informais du lancement du dispositif de formation initiale des inspecteurs du recouvrement - 36ème promotion.

Compte tenu de la mise en place des 35 heures dans les organismes de Sécurité sociale, le Conseil National de la Formation des Inspecteurs a décidé que la 36ème promotion débiterait le 14 janvier 2002, afin de permettre aux Urssaf de formuler leur choix tant au niveau local que régional.

Ainsi, dans le cadre de la prochaine promotion, l'ensemble des postes à pourvoir tiendra compte non seulement du turn - over mais aussi de la création de postes d'inspecteur dans le cadre de la compensation liée aux 35 heures.

Par conséquent, le processus de recrutement se déroulera de juin à décembre 2001. Les dossiers d'inscription pourront être retirés auprès du réseau des centres de formation, à partir du 11 juin 2001. La formation débutera en janvier 2002 pour s'achever en juin 2003.

Le dispositif d'inscription et d'organisation vous sera présenté et détaillé ultérieurement dans un courrier spécifique que je vous ferai parvenir en mai 2001.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame,  
Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Dellery  
Directeur